

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 4 février 1937 relatifs à la Commission d'enquête dans les colonies pays de protectorat et sous mandat (arrêté de promulgation du 8 mars.

n° 4

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 mars 1937

Numéro JO
n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro
31 mars 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu les décret et arrêté du 4 février 1937 relatifs à la Commission d'enquête dans les colonies, pays de protectorat et sous mandat, insérés au Journal officiel de la République française du 9 février 1937 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances les décrets et arrêté du 4 février 1937 susvisés relatifs à la Commission d'enquête dans les colonies, pays de protectorat et sous mandat.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet.